

Dispositif de suivi de la prolifération des Cyanobactéries Méthodologie de surveillance

Nombre de cellule/ml
d'eau

NIVEAU 1	<p>Gestion : - maintien normal des activités - information du public par pose de panneaux au niveau des zones de dépôt d'efflorescence ou d'écume.</p> <p>Surveillance : - surveillance renforcée quotidienne - réalisation d'un captage cellulaire et identification des espèces de cyanobactéries au moins toutes les 2 semaines.</p>	0
NIVEAU 2	<p>Gestion : - maintien normal des activités - information du public par pose de panneaux au niveau des zones de fortes présence de cyanobactéries et des zones d'usages.</p> <p>Surveillance : - surveillance renforcée quotidienne - comptage cellulaire et identification des espèces toute les semaines</p>	20 000
NIVEAU 3	<p>Réalisation d'une recherche et d'une quantification des toxines</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si le taux de microcystine est inférieur à 25 µg/l</u> <p style="padding-left: 40px;">Gestion : - limitation de baignade et des sports de loisirs selon la localisation journalière des zones de fortes présence de cyanobactéries, - information du public par pose de panneaux au niveau des zones de fortes présence de cyanobactéries et des zones d'usages</p> <p style="padding-left: 40px;">Surveillance : - surveillance renforcée quotidienne - comptage cellulaire et identification des espèces toutes les semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si le taux de microcystine est supérieur à 25 µg/l.</u> <p style="padding-left: 40px;">Gestion : - interdiction de baignade - limitation des loisirs nautiques - information du public par pose de panneaux au niveau des zones de fortes présence de cyanobactéries et des zones d'usages</p> <p style="padding-left: 40px;">Surveillance : - surveillance renforcée quotidienne - comptage cellulaire et identification des espèces toutes les semaines</p>	100 000
NIVEAU 3	<p><u>Si formation de mousse ou l'écume sur l'air de la zone</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Gestion : - interdiction de baignade et des loisirs nautiques, - prévenir tout contact de personnes ou d'animaux - information du public par pose de panneaux au niveau des zones de fortes présence de cyanobactéries et des zones d'usages</p> <p style="padding-left: 40px;">Surveillance : - suivi de l'évolution des mousses et d'écume - comptage cellulaire et identification des espèces toutes les semaines - suivi des concentration des toxines au moins bi-mensuel</p>	